

Note de cadrage

Appel à Projets PARAmédical

APPARA 2018



APPARA:

Un appel à projets structurant pour les équipes paramédicales de l'interrégion

Initier les auxiliaires médicaux à la recherche en soins.

Soutenir des projets de recherche en soins visant la validation de méthodes innovantes de soins.

Encourager ces professionnels à construire des projets de recherche qui pourraient conduire à un dépôt de projet dans le cadre d'un appel à projets national.



Le porteur de projet

Tous les auxiliaires médicaux (professions de santé définies aux Articles L4311-1 à L4372-2 (Livre III, Titres I,II,III,IV,V,VI et VII) du Code de la Santé Publique :

Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens

Non lauréat d'un APPARA antérieur ou d'un PHRIP

Exerçant dans l'interrégion Est, en établissement de santé, maison, pôle ou centre de santé, en mode d'exercice salarié ou libéral* (*sous la promotion d'un établissement de santé si porté par un professionnel libéral)



Les champs de recherche

Projet de recherche en soins portant sur de nouvelles modalités de soins infirmiers ou paramédicaux:

- par des méthodes innovantes et originales ;
- en produisant de nouvelles connaissances ;

Précisant l'impact attendu sur le bénéfice pour le patient

Dans les champs de :

- la prévention ;
- l'organisation des soins ;
- la mise en œuvre de soins ;
- la qualité et de la sécurité des soins ;
- l'amélioration continue des pratiques ;
- l'éducation thérapeutique;
- la qualité de vie des patients.



Sont éligibles les projets

de recherche en soins permettant la validation de méthodes innovantes de soins infirmiers ou paramédicaux;

quelle que soit la thématique, y compris la cancérologie;

donnant lieu à des études qualitatives, quantitatives ou mixtes ;

monocentriques ou multicentriques;

dont la durée maximale est de 2 ans (extension à argumenter);

dont le budget par projet n'excède pas 30 000 €;

présentant l'engagement d'un méthodologiste (lettre d'engagement puis CV)



Cet appel à projets n'a pas vocation



à financer des évaluations des pratiques professionnelles infirmières et paramédicales;



à être utilisé à des fins d'évaluation des produits de santé (dispositifs médicaux, médicaments ou produits à usage diététique ou d'hygiène, etc.).



Eligibilité budgétaire

Le budget du projet doit prévoir les frais liés à l'investigation, c'est à dire tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient.

Le montant maximum des projets éligibles est de 30 000 €.

Un cofinancement est autorisé mais doit être inférieur à la demande APPARA et faire l'objet d'une attestation signée au moment du dépôt du projet complet.

Seront éligibles au financement, les dépenses :

- de frais en personnel (Titre I), médical ou non médical, titulaire ou contractuel au prorata du temps réellement consacré au projet ;
- médicales (Titre II), par exemple : petit matériel médical ;
- hôtelières et générales (Titre III) par exemple : papeterie, publications, etc.



Ce qui est non-éligible au budget

La dotation GIRCI ne permet pas de financer

certains frais de promotion et personnel assurant la promotion (assurance, monitoring, vigilance, administratif/réglementaire) : à la charge des établissements promoteurs ;

les frais de gestion et de structure (y compris pour les unités impliquées CIC...) ;

l'achat de matériel ou équipement biomédical donnant lieu à amortissement (plafond 600 € HT) ;

l'achat de tablette ou d'ordinateur.



Spécificité budgétaire

La dotation du GIRCI Est prend en charge les dépenses en personnel lié à l'investigation

le temps du coordonnateur de projet

le temps de méthodologiste, biostatisticien en charge du traitement des données (biostat, data...)

les dépenses médicales pour les besoins du projet et justifiées à hauteur 600 € HT par matériel (sans amortissement)

les actes cotés dans la nomenclature de référence

l'achat de logiciel informatique ou périphérique spécifique à la recherche mais dans la limite de 1 000 € TTC (hors tablette/ordinateur)

les surcoûts liés aux frais de publications, et valorisation des résultats (congrès, posters..) plafonnés à 2 000 € TTC

les autres dépenses telles que spécifiées dans la grille



Calendrier APPARA 2018

Date de lancement	Mars 2018	
Envoi des lettres d'intention au GIRCI Est * par les établissements	18 mai - 12h00	
Réunion d'évaluation par la CSIRC	26 juin	
Soumission des projets complets au GIRCI Est* par les établissements	11 octobre - 12h00	
Retour des expertises externes	13 novembre	
Sélection des dossiers par la CSIRC	18 décembre	

^{*} Le porteur doit prendre contact avec son établissement (DRCI / URC...) de rattachement ou chargé de la promotion avant toute soumission. Certains établissements disposent d'un calendrier qui leur est propre (voir ciaprès). Les établissements porteurs centralisent les dossiers avant de les transmettre au GIRCI Est aux dates cidessus.



Calendrier APPARA 2018

Certains établissements disposent d'un calendrier qui leur est propre :

Etablissement	Contact - Coordonnées	Date butoir de dépôt lettres d'intention APPARA 2018	Date butoir de dépôt projet complet APPARA 2018
CHU de Besançon	Ingrid Tissot — itissot@chu-besancon.fr — 03.81.21.84.27 Sophie Depierre — sdepierre@chu-besancon.fr — 03.81.21.87.45 Exc: aap@chu-besancon.fr et Kristina Mouyabi kmouyabi@chu-besancon.fr	Jeudi 17 mai 9 h	Mardi 9 octobre 9 h
CHU de Dijon Bourgogne	Maud Carpentier maud.carpentier@chu-dijon.fr 03.80.29.56.18	Lundi 14 mai 9 h	Lundi 8 octobre 9 h
CHRU de Nancy	Dulce de Oliveira Rechclin-innov@chru-nancy.fr 03 83 15 52 85	Lundi 16 avril	Mercredi 19 septembre
CHU de Reims	coordinationRC@chu-reims.fr	Mercredi 16 mai 12h	Lundi 8 octobre 12h
CHRU de Strasbourg	Tiffany Bey tiffany.bey@chru-strasbourg.fr 03.88.11.52.66	Vendredi 4 mai	Lundi 1 ^{er} octobre
Centre Georges François Leclerc	Aurélie Bertaut, Emilie Rederstorff ERederstorff@cgfl.fr	Jeudi 17 mai 17h	Mercredi 10 octobre 17h



Instruction APPARA 2018

Diffusion par courriel à l'ensemble des établissements de santé, maisons de santé, centres de santé de l'interrégion

Mise en ligne sur le site du GIRCI Est de tous les éléments de diffusion www.girci-est.fr

Processus de sélection en deux étapes :

- ① présélection sur lettre d'intention (LI);
- ②sélection sur la base d'un projet complet.



Composition des dossiers de lettre d'intention



Le dossier d'intention est composé : de la lettre d'intention du CV du porteur coordonnateur de l'engagement du méthodologiste



Modalités de soumission des lettres d'intention

Envoi d'une lettre d'intention par le porteur par voie électronique à sa DRCI/URC, selon un calendrier propre à chaque établissement

Envoi par voie électronique à aap@girci-est.fr au GIRCI Est par les établissements du dossier d'intention et d'un tableau récapitulatif des LI avant le

18 mai 2018 - 12h00

Chaque document est adressé au format PDF ou excel, nommé :

<initiale étab.><numéro de
projet>_<Nom du porteur de projet>_
<type document>_<APPARA2018>.pdf

ex: B01_MARTIN_LI_APPARA2018.pdf

Tout dossier incomplet, au mauvais format ou reçu hors délai ne sera pas examiné



Processus de présélection en jury

Evaluation par les rapporteurs internes de la CSIRC

- Examen de l'éligibilité par les rapporteurs (2 par LI)
- Evaluation selon une grille argumentée.

Présélection par la CSIRC

- Validation de la recevabilité du projet et des critères d'éligibilité
- Sélection et classement des projets
- Emission de recommandations aux porteurs de projets

Communication des résultats

 Notification des résultats de présélection par le GIRCI aux établissements qui feront le relai de l'information auprès des porteurs



Composition du dossier complet

Le porteur doit se rapprocher des DRCI/URC et autres structures supports pour l'élaboration des protocoles et des budgets.

Si, après avoir soumis une lettre d'intention éligible, le porteur souhaite retirer son projet sans déposer de dossier complet, il doit en informer sa DRCI/URC et le GIRCI par courriel

Le dossier complet est composé de :

- dossier scientifique (protocole, liste des collaborateurs)
- évaluation budgétaire détaillée excel
- CV du méthodologiste

Le cas échéant :

- lettre d'engagement des co-financeurs
- lettre d'engagement des centres associés



Modalités de soumission des dossiers complets

Après confirmation de la recevabilité de la lettre d'intention, les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI/URC selon un calendrier propre à chacune.

Les dossiers complets sont transmis par voie électronique à <u>aap@girciest.fr</u> au GIRCI Est par les DRCI/URC au plus tard le <u>11 octobre 2018- 12h00</u>

Chaque document est adressé au format PDF ou excel, nommé :

ex: B01_MARTIN_protocole_APPARA2018

Tout dossier incomplet, au mauvais format ou reçu hors délai ne sera pas transmis pour expertise ni examiné par la CSIRC



Processus d'expertise externe

Partenariat d'expertise entre GIRCI

 Recherche d'experts par des GIRCI partenaires dès validation des LI sélectionnées

Expertise

- Expertise réalisée par 2 experts indépendants selon une grille argumentée et notée
- Selon calendrier, troisième expertise en cas de divergence d'au moins 6 points entre les deux expertises.

Confidentialité et anonymat

- Charte de confidentialité adressée aux experts
- Engagement d'absence de liens d'intérêt
- Respect de l'anonymat des experts vis-à-vis des porteurs.



Processus de sélection finale en jury

Evaluation par les rapporteurs de la CSIRC

- Analyse des expertises et évaluation par les rapporteurs de la qualité, recevabilité scientifique, méthodologique, financière et capacité de l'équipe;
- Evaluation selon une grille argumentée et notée.

Sélection par la CSIRC

- Validation de la recevabilité du projet ;
- Sélection et classement des projets selon la somme des notes des experts et rapporteurs après discussion et priorisation.

Communication des résultats

- Notification des résultats par le GIRCI aux DRCI/URC qui feront le relai de l'information auprès des porteurs;
- Communication des résultats et remerciements des experts.



Notification des crédits APPARA

Délibération d'attribution de subvention par l'assemblée générale du GCS Grand Est

Enveloppe allouée en 2018 : 150 000 €

Versement des crédits après réception par le GIRCI Est d'une autorisation des autorités compétentes transmis par les établissements



Processus de suivi

Bilan d'avancement dématérialisé

- Suivi annuel de la mise en œuvre et de l'avancement des projets financés réalisé par la coordination du GIRCI Est via le module CleanWEB®
- Rapport annuel global d'avancement après bilan scientifique, réglementaire et financier

Valorisation des résultats par le GIRCI

- Transmission au GIRCI Est d'une copie des publications ou communications résultant de cette recherche
- Présentation des projets à des « journées scientifiques interrégionales » ou en CSIRC
- Portrait dans la newsletter du GIRCI Est



Obligations du porteur

Obligations du porteur si le projet est financé :

- participer au bilan d'avancement annuel;
- mentionner la participation financière de l'appel à projets «
 Appel à Projets PARAmédical APPARA du GIRCI Est » dans les publications en précisant l'année de l'appel à projets concerné.
 - •Ex: This study was supported by a grant from the French Eastern Interregional Group of Clinical Research and Innovation (GIRCI Est; appel à projet **PARAmédical**, APPARA 2018)
 - transmettre au GIRCI Est une copie des publications ou communications résultant de cette recherche.